



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Toulouse, le 8 avril 2011

Le Recteur de l'académie de Toulouse

A

Monsieur le chef d'établissement de l'EREA de  
Villefranche de Rouergue

S/C Monsieur l'Inspecteur d'Académie - DSDEN

## Rectorat

Division du Personnel  
Enseignant

Objet : Mouvement intra académique 2011

Réf : Circulaire académique « Mutation 2011 »

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2011, j'ai été amené à transformer tous les postes définitifs de votre établissement en postes spécifiques académiques (SPEA). En effet, la nomenclature nationale prévoit que ces postes en EREA qui nécessitent des compétences particulières soient étiquetés spécifiques académiques.

Cette opération est gérée comme un transfert, et afin de garantir l'équité et la transparence dans le traitement des créations/suppressions de postes au sein de l'académie, tous les personnels enseignants sont touchés par une mesure de carte scolaire.

↳ Les candidats souhaitant être maintenus sur leur poste devenu SPEA, doivent s'inscrire sur Siam via I Prof en formulant le vœu établissement avec comme caractéristique EEA. Concomitamment à cette saisie, ils doivent transmettre avant le 4 avril 2011, comme indiqué dans la circulaire citée en référence, l'annexe 6- Fiche de candidature SPEA.

Si ces conditions sont remplies, je m'engage à ce que les personnels soient stabilisés sur les postes SPEA. De plus et pour information, l'ancienneté acquise sur le poste sera, de fait, reprise ainsi que les bonifications liées au poste notamment les bonifications APV.

↳ Si les enseignants souhaitent candidater au mouvement, non spécifique, ils seront affectés, conformément à la réglementation, au plus proche de l'établissement actuel grâce à une bonification de 1500 points sur le vœu établissement « EREA de Villefranche de Rouergue », commune de « Villefranche de Rouergue », département « Aveyron » et enfin tout poste dans l'Académie. Il est à noter que cette bonification de mesure de carte scolaire sera maintenue lors des mouvements futurs jusqu'à obtention d'un poste chaire équivalent.

Je vous remercie de porter ces informations à la connaissance des enseignants concernés de votre établissement.

Pour le Recteur et par délégation,  
Le Secrétaire général de l'académie,

  
Jean PIERRE

Dossier suivi par  
Bertrand Ducasse  
Téléphone  
05.61.17.74.66

Fax  
05 61 17 74 65  
Mél.

Bertrand.ducasse@ac-  
toulouse.fr

Place Saint-Jacques  
31073 Toulouse cedex